

Etoiles de Lozère

Le concours culinaire où la créativité fait recette !

Edition 2021

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – L'ORGANISATEUR

LOZERE DEVELOPPEMENT, agence d'attractivité du département de la Lozère, dont le siège social est situé à POLeN au 12 rue Albert Einstein à Mende, organise la première édition du **concours culinaire intitulé « Etoiles de Lozère »**, un concours innovant pour faire émerger LA recette Lozérienne de demain. Le concours est présidé par Monsieur Pierre-Olivier PROUHEZE, Chef restaurateur à Montpellier. Ce concours a lieu le samedi 25 septembre 2021 sur le site du Parc à Loups de Sainte Lucie en Lozère.

Le concours Etoiles de Lozère est ci-après dénommé « le Concours ». Ce concours est organisé loyalement conformément à l'article L 121-36 du code de la consommation.

Article 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, qu'elle possède le statut de « professionnel », par exemple restaurateur, producteur, artisan, traiteur, professeur de cuisine..., ou le statut « d'amateur », passionné de cuisine ou jeune en formation...

La qualité de « professionnel » sera appréciée par l'organisateur, en fonction des éléments demandés au candidat. Aucune personne morale ne peut participer à ce concours.

Afin de refléter le côté convivial de la cuisine, les candidats devront concourir en équipe, constituée de deux personnes dont au moins une personne majeure. Dans le cas d'une personne mineure souhaitant concourir, elle devra être âgée de 15 ans ou plus et sera placée durant le concours, avec l'autorisation écrite du représentant légal, sous la responsabilité de la personne majeure avec laquelle elle concourt.

Cette autorisation doit être fournie à l'organisateur au moment de l'inscription au concours. Le mineur qui n'aura pas fourni cette autorisation ne pourra pas participer au concours.

Article 3 – INSCRIPTIONS

Les candidats, professionnels ou amateurs, souhaitant participer doivent s'inscrire obligatoirement au préalable en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site internet dédié au concours www.etoilesdelozere.fr (rubrique Inscription). Ce formulaire permet de recueillir les motivations du candidat à présenter une recette salée et une recette sucrée, une attestation d'autorisation du représentant légal si l'un des candidats est mineur et, pour chaque recette, une fiche technique comportant les indications suivantes :

- Le nom de la recette,
- Les ingrédients et matières premières nécessaires pour 6 assiettes,
- Les phases techniques incluant la description des différentes étapes de réalisation de la recette, les temps de préparation et de cuisson,
- Le matériel et les ustensiles de cuisine nécessaires à la confection de la recette.

Ces informations pourront être accompagnées d'une photographie ou d'un croquis de la recette.

Les pièces jointes (photographie, croquis, attestation...) pourront être adressées par courrier ou message électronique, au plus tard le 1^{er} mars 2020, à l'adresse suivante :

Lozère Développement
Concours Culinaire « Etoiles de Lozère »
POLeN, 12 rue Albert Einstein 48000 MENDE
Email : d.oustry@lozere-developpement.com

Les inscriptions seront closes au plus tard le 1^{er} mars 2020 à minuit. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Chaque candidat devra s'acquitter d'un droit de participation d'un montant de 50 € (cinquante euros). Cette somme sera appelée lors de la phase de préparation des candidats (phase 2 du concours) soit le 4 septembre 2021. Elle pourra être réglée par chèque à l'ordre de Lozère Développement ou en espèces (un reçu sera alors réalisé).

Cette inscription comprend :

- les frais de repas du 4 septembre 2021 (phase 2),
- l'hébergement et les repas du vendredi 24 septembre soir au samedi 25 septembre 2021 midi (phase 3).

Article 4 – SELECTION DES CANDIDATS

Chaque dossier de candidature reçu sera, dans un premier temps, étudié par l'organisateur qui veillera à l'exhaustivité des renseignements donnés.

Dans un second temps, l'organisateur pourra, en fonction du nombre de candidatures valides reçues et des circonstances laissées à son appréciation, convoquer un comité de présélection, choisi par ses soins, pour désigner les équipes qui se présenteront au concours Etoiles de Lozère. Le cas échéant, l'organisateur procédera lui-même à la sélection des candidats.

Le comité de présélection examinera les fiches techniques présentées de manière anonyme et notera selon les critères suivants :

- Qualité des renseignements donnés,
- Valorisation des produits locaux (sous-entendus produits de saison et/ou spécialités locales et/ou produits privilégiant les filières locales),
- Créativité et originalité des recettes proposées.

Un maximum de dix équipes, soit vingt candidats, sera retenu pour participer au concours Etoiles de Lozère. Les candidats sélectionnés pour la phase 2 en seront informés par courriel et devront en accusé réception au plus tard 5 jours après son envoi.

Le comité de présélection se réserve le droit d'établir une « liste de réserve » sur laquelle seraient positionnées cinq candidats professionnels et cinq candidats amateurs afin de faire face à d'éventuelles annulations. Les décisions du comité de présélection seront sans appel.

Article 5 – DEROULEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre du concours, 10 binômes seront constitués. Les candidats seront répartis en équipe composée de 2 personnes (binôme) :

- un Professionnel
- un Amateur

Le candidat a la possibilité de candidater seul ou en binôme. S'il fait le choix de candidater seul, le binôme sera constitué en phase 2 du concours, le 4 septembre 2021.

Les équipes vont devoir se préparer, imaginer, élaborer une recette salée et une recette sucrée qui permettent de valoriser la Lozère, ses savoir-faire et ses produits avant de présenter celles-ci devant un jury final.

Chaque binôme devra confectionner une recette salée et une recette sucrée, à partir d'une création de leur choix. La recette devra répondre à différents critères définis dans l'article 6.

Un concours en 3 étapes



Étape 3 : participation du grand public aux diverses animations proposées tout au long de la journée. La population sera invitée à prendre part aux votes pour désigner la recette favorite.

Chaque phase du concours sera menée avec l'appui d'un ou plusieurs partenaires de Lozère Développement, en fonction de son expertise et avec l'appui du parrain de l'opération.

L'organisateur souhaite s'appuyer sur l'immersion des candidats dans une ambiance positive et enthousiasmante, mais aussi génératrice de stress et de compétition. Le cadre extraordinaire de Sainte Lucie, surplombant la Margeride va renforcer cet effet en phase finale du concours.

❖ Phase 1 - L'approvisionnement : A partir du 5 février 2020

Ouverture des inscriptions :

- Règlement du concours et inscription sur le site internet etoilesdelozere.fr
- Promotion de l'opération (plan média)

Les recettes devront être confectionnées à partir de matières premières lozériennes (hors assaisonnement, condiments...).

Les candidats devront utiliser au moins un ingrédient / produits bénéficiant de la marque collective « de Lozère ». Les produits sous SIQO ou encore primés au concours Lozère Gourmande, estampillés « Sud de France » (issus de Lozère) seront également à privilégier.

❖ Phase 2 - La Mise en place : Samedi 4 septembre 2021

Lozère Développement et ses partenaires organisent la phase créative permettant de singulariser le concours. Après la formation des équipes, il s'agit de proposer aux 10 binômes qui auront été constitués trois ateliers pour faire émerger l'esprit d'innovation et de créativité culinaire :

- Composition des brigades ! Sensibilisation à la notion de complémentarité dans une équipe projet. Apprendre à se connaître pour mieux s'associer.
- Le laboratoire : Comment renforcer sa créativité en cuisine : avec l'appui du parrain Pierre-Olivier Prouhèze, les candidats vont être challengés pour améliorer leurs recettes, et leurs propositions d'intention.

- La carte : Sensibilisation à la commercialisation d'une recette. Quel modèle économique derrière une recette ? Comment parler d'un plat et des produits qui le composent ? Les experts missionnés par Sud de France et « de Lozère » sensibilisent les candidats à la vie économique d'une recette.

A l'issue de cette journée, les candidats seront en mesure de défendre bien plus qu'une recette. Le travail culinaire de chaque équipe s'inscrira dans une vision globale et singulière du territoire, de ses savoir-faire et de ses filières. La valeur économique et sociale de la proposition de chaque équipe sera évaluée lors de la dernière étape du concours.

❖ Phase 3 - Aux fourneaux : Samedi 25 septembre 2021

Le concours se déroulera le samedi 25 septembre 2021 à partir de 9h00, en public ⁽¹⁾, sur le site exceptionnel du Parc à Loups de Sainte Lucie (à 1 100 m d'altitude, à 9 km au nord de Marvejols) et sera suivi des résultats. Les candidats devront se présenter sur site :

- Soit le vendredi 24 septembre 2021 à 19h00 (dans ce cas, le repas du soir et l'hébergement seront pris en charge par l'organisateur),
- Soit le samedi 25 septembre 2021 à 8h30.

Programmé détaillé de la journée du 25 septembre 2021 * :

**Des animations à destination du grand public seront proposées tout au long de la journée.*

⁽¹⁾ L'évènement sera ouvert au grand public si le contexte sanitaire le permet et dans le respect des gestes barrière. Le cas échéant, le grand public ne pourra pas accéder à la manifestation mais pourra suivre à distance, en streaming, le concours et les votes en ligne.

- 9h00 - Accueil sur site du parc à loup
- 9h30/10h30 - Désignation des plans de travail : Les cuisines n'étant pas parfaitement identiques, une épreuve technique (cuisson minutes ou dressage d'une assiette) permettra de décider de l'attribution des cuisines aux binômes. Un numéro de poste sera affecté à chaque équipe à l'issue de cette épreuve.
- **10h30 - Début de l'épreuve recette salée**
 - Marché de producteurs : Les équipes disposeront d'un temps limité pour aller chercher leurs marchandises sur le marché de producteur
 - Préparation culinaire
 - Séances photos des plats en cours de préparation et après dressage
- **13h00/14h00 - Présentation devant jury – Pitch**
- **15h00 - Début de l'épreuve recette sucrée**
 - Marché de producteurs : Les équipes disposeront d'un temps limité pour aller chercher leurs marchandises sur le marché de producteur
 - Préparation culinaire
 - Séances photos des plats en cours de préparation et après dressage
- **16h30/17h30 - Présentation devant jury – Pitch**
Suivi de la proclamation des résultats.

Les denrées alimentaires seront fournies par l'organisateur, sur place, à l'état brut (liste des ingrédients précisément renseignée par l'équipe et préalablement transmise à l'organisateur, en phase 2 du concours). Les ingrédients de base pour l'assaisonnement courant seront également fournis sur place par l'organisateur. Le matériel servant à la confection et à la présentation des plats sera, selon le choix des équipes, apporté par les candidats et/ou mis à disposition pour le temps de la manifestation par l'organisateur (liste du matériel

précisément renseignée par l'équipe et préalablement transmise à l'organisateur, en phase 2 du concours) et restitué nettoyé à ce dernier à la fin du concours.

Les recettes devront être réalisées entièrement sur place dans le temps imparti, dressage compris. Le binôme devra fournir la liste des allergènes présents dans les recettes présentées.

Article 6 – JURY ET CRITERES D'EVALUATION DES RECETTES

Le jury, choisi par l'organisateur, sera composé à titre indicatif de :

- Monsieur Pierre-Olivier Prouhèze, Parrain de l'évènement et Président du Jury,
- Représentant(e)s du Conseil Départemental de la Lozère,
- Représentant(e)s des institutions partenaires de Lozère Développement,
- Professionnels et personnalités du monde de la gastronomie,
- Représentant(e)s de partenaires privés sponsors de l'évènement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la composition du Jury sans justification et quel qu'en soit le motif et ceci sans répartition d'un quelconque dommage moral ou financier pour les candidats.

Le jury se réunira à deux reprises dans la journée du 25 septembre 2021 (les membres du jury pourront être différents à chaque fois) :

- A 13h00, pour l'évaluation des recettes salées,
- A 16h30, pour l'évaluation des recettes sucrées.

Les binômes présenteront les recettes devant les membres du Jury qui noteront eux-mêmes les prestations selon les critères suivants :

- Le lien au territoire, la valorisation des productions locales (sous-entendus produits de saison et/ou spécialités locales et/ou produits privilégiant les filières locales), 15 points
- la créativité : originalité de la recette, 20 points
- la qualité gustative de la recette, 20 points
- la présentation visuelle du plat (dressage), 20 points
- l'argumentaire pour la valorisation économique, 20 points
- le travail en équipe, respect du règlement, 5 points

Une grille d'évaluation avec ces différents critères (notation sur 100 points) sera remise aux membres du jury au moment de l'évaluation.

Par ailleurs, le critère « présentation visuelle du plat (dressage) » sera également soumis au vote du grand public. Celui-ci aura la possibilité de voter grâce à deux moyens :

- directement sur le lieu de la manifestation, le 25 septembre (si le contexte sanitaire le permet) : une urne permettra de recueillir les bulletins de vote laissés par les visiteurs.
- En ligne, via la page Facebook et twitter Lozère Développement, le 25 septembre.

L'ensemble des votes du grand public sera alors comptabilisé et comptera pour 50% de la note attribuée pour le critère « présentation visuelle du plat ». Les 50% restants seront évalués par les membres du jury.

Dans le cas d'ex æquo sur la note finale attribuée par le Jury, la note la plus élevée sur le critère « créativité » départagera les équipes. Les décisions du Jury seront souveraines et sans appel.

La proclamation des résultats aura lieu sur place entre 17h30 et 18h30 le jour du concours soit le 25 septembre 2021, sauf modalités différentes décidées par l'organisateur le jour du concours. Le parrain du concours, Pierre-Olivier Prouhèze, sera chargé d'annoncer les résultats du concours avec le classement attribué par le jury.

Toutefois, si un ou plusieurs gagnants n'étaient plus présents sur les lieux au moment de la proclamation des résultats, l'organisateur s'engage à les contacter sous 5 jours ouvrés par courriel.

Les gagnants absents au moment de la proclamation des résultats se verront envoyés par courrier adressé par Lozère Développement (avec accusé de réception) les lots qui leur sont destinés. L'envoi devra être fait au plus tard 10 jours après la proclamation des résultats. L'adresse postale et l'adresse courriel prises en compte seront celles indiquées par le candidat lors de son inscription en ligne.

Article 7 – DOTATIONS DU CONCOURS

Ce concours est doté de prix offerts par l'organisateur, Lozère Développement et ses partenaires. La remise des prix aura lieu sur place lors de la proclamation des résultats.

Chacun des candidats sélectionnés et ayant participé à ce concours se verra remettre un « Pack Lozère » d'une valeur de 40 € ttc.

Pour la **catégorie « recette salée »**, chaque membre de l'équipe gagnante se verra offrir « un moment de découverte culinaire dans les pas de Pierre-Olivier Prouhèze » d'une valeur de 200 € ttc (comprenant le déplacement à Montpellier, le déjeuner et les activités aux côtés du parrain de l'évènement).
Chaque membre du binôme arrivé en deuxième position remportera « un instant gourmand en Lozère » d'une valeur de 150 € ttc (comprenant le repas à une table gourmande en Lozère).

Pour la **catégorie « recette sucrée »**, chaque membre de l'équipe gagnante se verra offrir « un moment de découverte culinaire dans les pas de Pierre-Olivier Prouhèze » d'une valeur de 200 € ttc (comprenant le déplacement à Montpellier, le déjeuner et les activités aux côtés du parrain de l'évènement).
Chaque membre du binôme arrivé en deuxième position remportera « un instant gourmand en Lozère » d'une valeur de 150 € ttc (comprenant le repas à une table gourmande en Lozère).

Dans l'hypothèse où le binôme gagnant serait identique pour les 2 catégories (recette salée et recette sucrée), une nouvelle dotation serait offerte aux gagnants. Il s'agit d'un bon d'une valeur de 200 € ttc pour participer à un atelier culinaire en Lozère

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter de nouvelles dotations dans l'objectif de récompenser les candidats en lice.

Les dotations ne pourront être ni remboursées, ni échangées contre d'autres prix ou contre leur valeur en espèces. Elles ne sont ni cessibles ni transmissibles à quelque titre que ce soit.

Une fois la dotation délivrée au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Article 8 – DROIT A L'IMAGE

En participant à ce concours, les candidats autorisent l'organisateur à utiliser leur recette, sa dénomination et les photographies les représentant dans le cadre de leur communication, sur tous les supports qu'ils soient notamment papier, informatique ou internet pour une durée de cinq ans. Ces images doivent cependant s'inscrire dans le respect de leur vie privée. Les participants signeront une autorisation écrite en ce sens le 4 septembre (phase 2 du concours).

Par la même, les candidats acceptent que les recettes présentées soient intégrées dans un livre promotionnel de la Lozère dont l'édition sera assurée par le Conseil départemental de la Lozère et/ou Lozère Développement.

La participation au concours entraîne de la part des candidats la cession des droits à l'image, à titre gratuit, au bénéfice de l'organisateur à des fins de communication liées au concours et aux recettes présentées.

Article 9 – ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT

La participation à ce concours entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. Toute participation ne répondant pas strictement aux critères définis ci-dessus sera considérée comme nulle.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. L'organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

L'organisateur se réserve également le droit de modifier les dotations par d'autres d'une valeur équivalente (sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard), de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours, sans préavis, notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure.

L'organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. L'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'organisateur. Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

Ce règlement est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site internet www.etoilesdelozere.fr

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

LOZERE DEVELOPPEMENT (Concours Etoiles de Lozère 2021)
POLeN
12 rue Albert Einstein
48000 MENDE

Le présent règlement est déposé et enregistré auprès de la SARL Clémence BROCH, Huissier de justice, 12 avenue FOCH 48000 MENDE.

Article 10 – RESPONSABILITES

Chaque candidat ayant participé librement à ce concours, si la participation au concours engendre un dommage au candidat (blessure, allergie...), l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Les candidats s'engagent à participer au concours de façon loyale et à titre personnel. Ils garantissent aux organisateurs que leur projet est original et qu'il résulte de leur propre réflexion sans emprunt à des œuvres antérieures et protégées.

A l'issue du concours, la proposition sera faite aux binômes de :

- Soit garder la propriété intellectuelle de leurs créations. Il sera alors recommandé aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires pour protéger leurs créations,
- Soit céder à un tiers leurs créations.

Les candidats s'engagent à ne pas présenter une œuvre ayant fait l'objet d'une publication ou d'une présentation publique ou d'un produit dont ils ne seraient pas les auteurs.

Article 11 – CNIL – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Des informations nominatives sont nécessaires à la prise en compte des inscriptions, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles sont recueillies dans le cadre du concours, sont traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la bonne gestion du concours et de prévenir les gagnants.

Dans ce cadre, les candidats sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer par courrier auprès de :

LOZERE DEVELOPPEMENT

POLeN

12 rue Albert Einstein

48000 MENDE

Ou par mail : contact@lozere-developpement.com

en indiquant leur nom, prénom et adresse e-mail.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et précisant l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 12 – LOI APPLICABLE ET INTERPRÉTATION

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles.

Pour tout renseignement sur l'organisation du concours Etoiles de Lozère – édition 2021 :

Lozère Développement

Tél : 04 66 45 33 00

contact@lozere-developpement.com

Fait à Mende, le 24 mai 2021